

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux rodéos à motos chaussée de Mons.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Depuis mai 2022, sur la chaussée de Mons, un groupe de motos circule à grande vitesse, produisant beaucoup de bruit en soirée.

Commune et Police ont été mis au courant du problème qui empoisonne la vie des habitants. D'après les riverains, l'été dernier fut particulièrement éprouvant au point que l'usage des terrasses était rendu pénible du seul fait du bruit permanent. Tous les soirs, ces motos se réunissent vers 18h30-20h00, parfois même en après-midi les dimanches. Malgré de multiples signalements, ces motos circulent à grand vitesse et effectuent des acrobaties dans le quartier. Si, par suite d'un article paru dans la presse régionale en août de l'année dernière, une brève période d'accalmie fut observée par les riverains, les nuisances se sont ensuite réinstallées avec la même constance.

Le Collège peut-il nous dire ce qu'il compte faire afin que ces nuisances et ces pratiques dangereuses cessent ?

Des sanctions et/ou des mesures préventives ont-elles été prises en vue de réduire ou de supprimer ces nuisances ? Leurs auteurs ont-ils été identifiés et, le cas échéant, sanctionnés ?

Monsieur le Bourgmestre-Président avoue qu'il s'agit d'un problème pour lequel le Collège a reçu de nombreux signalements. C'est un problème saisonnier qui prend toute son ampleur aux beaux jours. Qu'à fait la police l'an dernier : mettre en place des patrouilles spéciales et effectuer des visites à domicile pour identifier les véhicules et les saisir lorsqu'on avait le signalement de la plaque par un témoignage fondé. Dans ces cas, les véhicules sont saisis, ce qui fut le cas à quatorze reprises l'an dernier. Dans les cas les plus graves, le Bourgmestre prend des arrêtés prolongeant cette saisie, jusqu'à trois mois maximum, ce qui constitue une sanction financière assez importante pour le contrevenant. Le Collège et la police vont remettre en place cette politique pendant l'été prochain, lorsque le phénomène reprendra.

G. VAN GOIDSENHOVEN confirme que les beaux jours approchent et que les riverains sont angoissés. Il espère que les actions pourront les rassurer dans les mois à venir.